

DAO DONNE SON APPUI À UNE GRÈVE SOCIALE* DU MILIEU COMMUNAUTAIRE AUTONOME

Lors de sa réunion du 28 janvier dernier, le Conseil d'administration de DAO a adopté à l'unanimité la résolution suivante :

PRÉAMBULE :

Plusieurs mauvaises décisions politiques ont été prises au sujet du réseau public de santé au cours des quinze dernières années**. Ces transformations successives et imposées au réseau ont, à chaque fois, été présentées comme prometteuses. Force est cependant de constater qu'elles ont eu pour effets que de le scléroser et de l'affaiblir davantage tout en institutionnalisant une dégradation de l'accès et de la qualité des services généraux et de première ligne.

Durant cette même période, la précarité des organismes communautaires autonomes a sensiblement cru, et ce, en plus de subir les impacts indésirables de la réduction et des dysfonctions des services sociaux et de santé. Notre capacité historique à prévenir les difficultés et à proposer de nouvelles réponses aux problèmes quotidiens des citoyens s'en est donc trouvée réduite, atteignant maintenant notre mission et l'autonomie de nos pratiques.

Les actuelles mesures d'austérité du Gouvernement du Québec accentuent non seulement cette tendance destructive des organismes qui viennent en aide aux citoyens les plus vulnérables, mais multiplient et accentuent également la vulnérabilité psychologique, sociale et économique de ces personnes et du tissu social qui les protège.

Face à cette situation inacceptable, DAO a la ferme intention de défendre les droits de ses membres de vivre dignement, de définir librement l'action de leur organisme, d'être traités plus respectueusement par l'État et de se faire entendre publiquement dans le but d'assumer pleinement leur citoyenneté face à la présente promesse de nouvelles mauvaises décisions politiques et opportunistes.

C'est en ce sens qu'il est proposé :

- Que DAO utilise de la manière la plus judicieuse possible les cinq jours de grève sociale, renouvelable, que lui attribue son Conseil d'administration,
- Que la présidence et la direction de l'organisme conviennent de la manière et du moment de l'utilisation de ces jours de grève et qu'ils informent le Conseil de l'évolution de cette démarche,

- Que DAO encourage les autres organismes communautaires autonomes à en faire autant et se joignent ainsi aux différents mouvements de contestation des actuelles façons de faire du gouvernement,
- Que les employés et les membres de DAO soient sous peu informés de cette décision et mis à profit dans le but recherché, qui est de sensibiliser la population et les élus à ce sujet, de permettre une réflexion et une discussion publique préalables aux choix gouvernementaux ou d'infléchir la présente marche en ce sens par l'établissement d'un rapport de force.

Cordialement,

Katharine Larose-Hébert
Présidente

- * **Grève sociale :** Cette notion réfère à la définition du MÉPAQ et consiste à suspendre les services individualisés et à investir l'ensemble de nos énergies dans la partie systémique et collective du mandat de défense des droits des usagers à laquelle doit adhérer tout organisme communautaire qui se dit autonome.

En effet, tel que reconnu par la Politique gouvernementale sur l'action communautaire autonome (ACA - 2003), chaque organisme doit, pour demeurer autonome et être financé comme tel, préserver sa capacité d'agir en faveur d'une société plus juste (contrairement au rôle de livreur de service où voudrait nous enfermer l'état), en faveur du développement de la citoyenneté et de la solidarité, en faveur d'approches globales des problèmes (plutôt qu'en silo et en secteur), et en faveur de l'autonomie qui permet aux organismes et aux usagers de définir leurs pratiques et, au besoin, de les défendre.

- ** **Mauvaises décisions politiques en santé :** Avoir sans cesse fait passer le dogme économiste du déficit zéro sans tenir compte de leurs effets sur la population, et ce, aux mépris de ses droits. Cette façon de penser a signifié des refontes dangereuses de la loi de la santé, des coupures répétitives, aveugles et intéressées une réduction contre productive et coûteuses des programmes de prévention, des attaques frontales aux services sociaux, une médicalisation croissante des problèmes sociaux et une imposition unilatérale du minutage des interventions psychosociales et de santé.

Ces changements de pratiques et d'organisation des services à favoriser un *hospitalocentrisme* nuisible et favorable à un pouvoir médical officieux, mais indu sur le fonctionnement du réseau. L'effet de rareté créé par la mauvaise planification de la formation des médecins et l'investissement éhonté de 2.5 milliards de dollars dans leur rémunération soulignent à grand trait le conflit d'intérêts flagrant des élus à l'égard du pouvoir médical.

Du côté des organismes communautaires, le déversement des listes d'attentes du réseau ont eu sur eux un effet paralysant alors que les contrats de services imposés supplantaient le financement de leur mission dont le nécessaire rattrapage est reconnu, mais sacrifié récemment par l'austérité gouvernementale. Enfin, nous devons constater que l'approche gouvernementale aura bientôt réduit à néant tout pouvoir et toute démocratie régionale en santé.